

ESLETTES

Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au compte administratif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

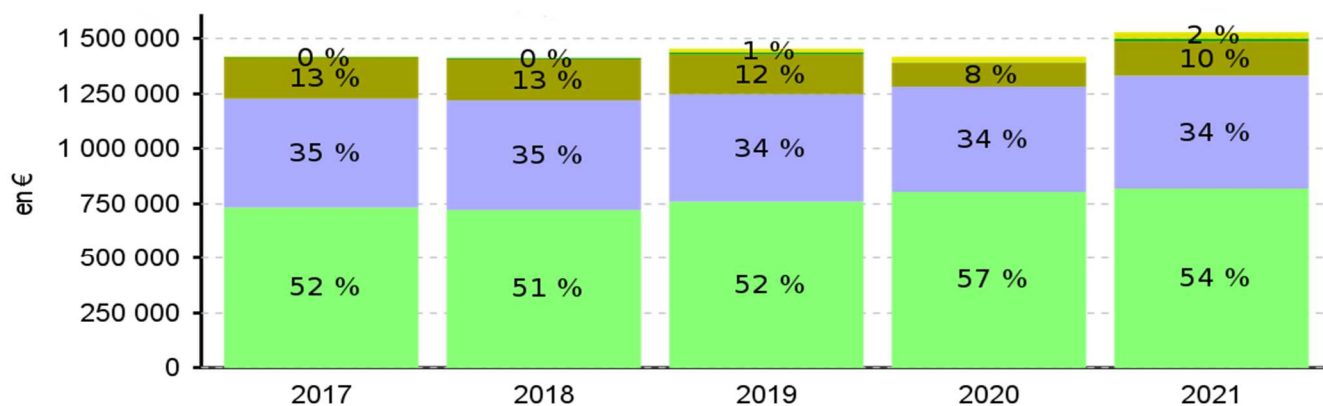
Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes)

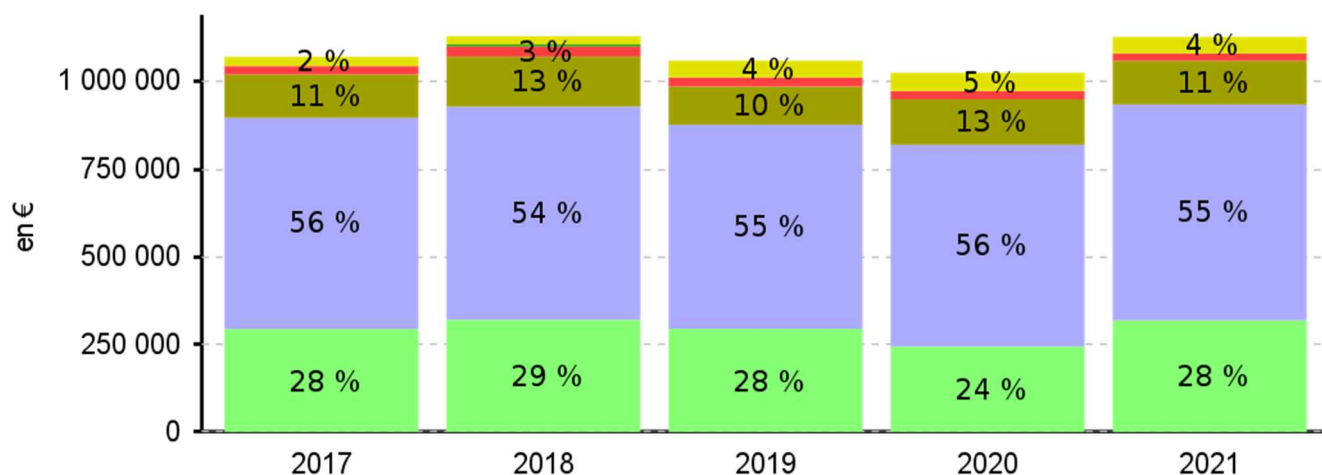
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ESLETTES	1 230 935,63 €	1 636 917,02 €	887 381,71 €	251 276,75 €
Total	1 230 935,63 €	1 636 917,02 €	887 381,71 €	251 276,75 €

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Ressources Fiscales ■ Dotations et participations ■ Ventes et autres produits courants non financiers
■ Produits réels financiers ■ Produits réels exceptionnels ■ Autres produits non réels

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

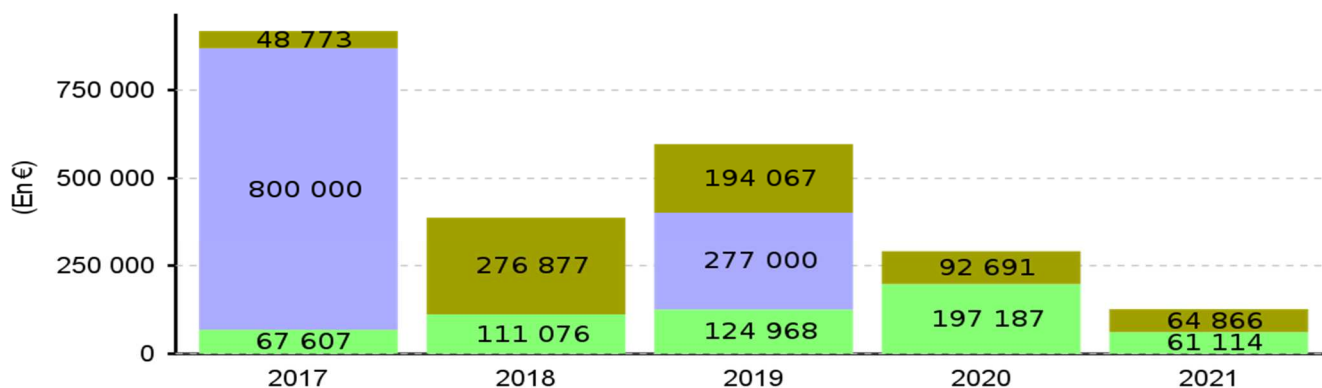


Charges générales Charges de personnel Charges de gestion courante
Charges réelles financières Charges réelles exceptionnelles Autres charges non réelles

Fonctionnement

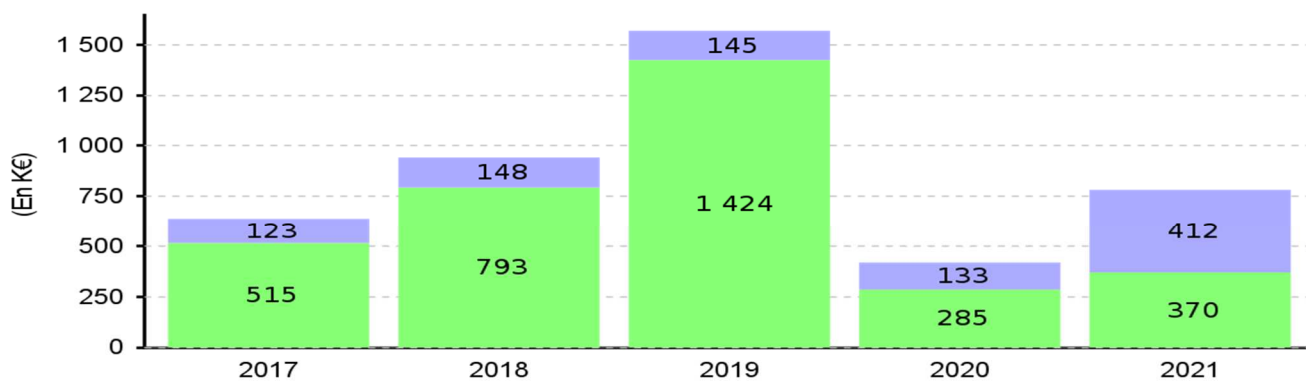
L'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 405 981,39€. Il est à noter une légère diminution des recettes fiscales par rapport à 2020 et une stagnation des dotations. Les recettes des produits de services (restauration scolaire, garderie et accueil collectif de mineurs), bien qu'en augmentation, n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Dotations et fonds globalisés Recettes liées aux emprunts
Subventions et participations d'équipement reçues

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Dépenses directes d'équipement Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

Investissement

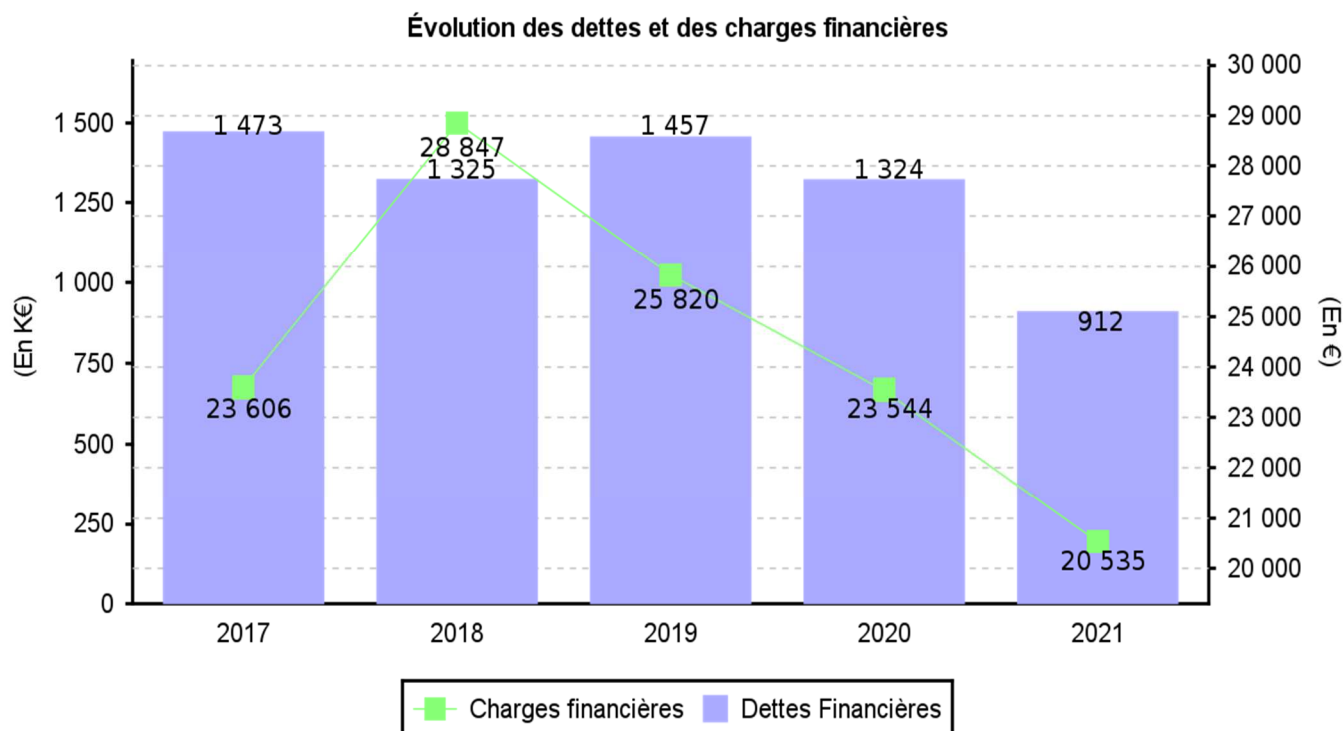
En 2021, le montant des dépenses d'investissement a atteint un montant total de 297 824,89€.

Pour l'essentiel, ces dépenses ont concerné la fourniture et pose de luminaires à l'école (6 125€), le remplacement de menuiseries à l'école (17 560€), l'isolation extérieure de l'école maternelle (15 735€), la pose d'une alarme à la Mairie (4 284€), l'installation d'une pompe à chaleur à l'épicerie (6 600€), la fourniture et pose d'une chaudière au MILCOLOR (5 610€), la mise en place de béton désactivé dans la cour intérieure du MILCOLOR (37 140€), l'acquisition d'un tracteur tondeuse (32 670€), l'achat d'un véhicule (11 767€), l'équipement informatique des écoles (32 396€) et l'éclairage de la Place des Charmes (85 237€).

Pour financer ses projets, la commune a perçu du FCTVA (45 482€), de la taxe d'aménagement (15 632€) et des subventions (11 589€).

- Dette

La commune a remboursé le capital de sa dette à hauteur de 412 401,07€ (y compris le remboursement du prêt de 277 000€ contracté pour l'aménagement de la Place des Charmes) et 20 534,77€ en intérêts. La dette de la commune s'élève à 911 756€ au 31/12/2021. La dette de la commune par habitant est de 572€ et l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement ressort à 9,76%.



- Taux

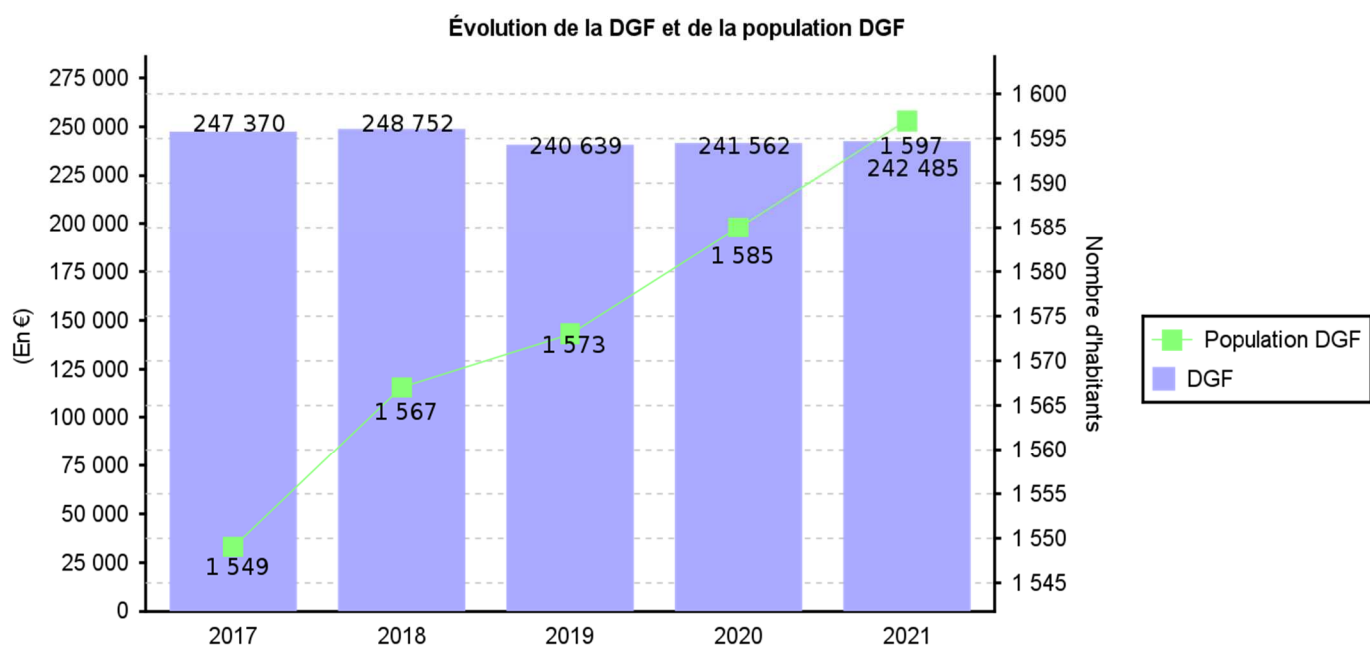
Les taux d'imposition votés en 2021 sont les suivants :

Taxe Habitation	25,65%
Taxe Foncière Bâti (*)	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012.

(*) Glissement taxe du Département vers la Commune

-
-
- **D G F** : Il est rappelé que la dotation de l'état a diminué de 22,85% entre 2013 et 2020, passant de 314 291€ à 242 485€ ; toutefois, depuis 2019, nous notons une très légère évolution de la dotation, passant de 240 639€ en 2019 à 242 485 en 2021.



- Subventions et participations versées

Subventions aux associations

ORGANISMES	Montant
Association Médico Educative Rouennaise (AMER) D LEFORT	150,00 €
BTP CFA Georges Lanfry	65,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Football Club du Nord Ouest	550,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	1 800,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Eugène Noël	690,00 €
HANDI SUP	100,00 €
LA RECRE DES ECOLIERS	300,00 €
Les Amis du Livre	1 800,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	130,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOLEPI (0,10 X 1 547)	300,00 €
	7 435,00 €